ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Brigades : Seine-et-Marne

Question écrite n° 7908

Texte de la question

M Jean-Jacques Hyest appelle l'attention de M le ministre de la defense sur la securite dans le canton de Chateau-Landon. En effet, a la suite de la decision prise de rattacher la commune de Souppes-sur-Loing a la circonscription de police de Nemours avec l'avis favorable, a l'epoque de la consultation, du conseil municipal de Souppes-sur-Loing, il a ete prevu la suppression de la brigade de gendarmerie de Souppes-sur-Loing en n'envisageant par ailleurs qu'un renforcement tres faible de celle de Chateau-Landon. Un des motifs de cette suppression serait aussi que le canton de Chateau-Landon possederait trois brigades, ce qui a ete toujours justifie par l'activite de ces unites et par les risques particuliers de leur secteur d'intervention qui depasse en outre les limites du canton. Il faut rappeler que le commissariat de Nemours demeure largement en sous-effectifs, que sa localisation geographique actuelle ne permet pas de desservir convenablement l'ensemble de la commune de Souppes-sur-Loing, en grande partie composee de hameaux disperses et a caractere rural, et que le retrait de la gendarmerie de cette commune ne pourrait etre envisagee qu'a condition qu'un poste de police permanent y soit installe, ce qui n'est pas envisage actuellement. C'est pourquoi il lui demande instamment de reexaminer le cas de Souppes-sur-Loing, le conseil municipal ayant demande le maintien de la brigade actuelle dans une nouvelle deliberation, afin que la securite dans cette commune et dans les communes avoisinantes soit assuree, d'autant qu'on a pu y constater une augmentation des crimes et delits dont beaucoup ont pu etre resolus grace a la presence efficace de la gendarmerie.

Texte de la réponse

Reponse. - La brigade de gendarmerie de Souppes-sur-Loing est situee dans le canton de Chateau-Landon ou deux autres formations territoriales sont implantees. Sur les six communes qui constituent sa circonscription, celle de Souppes-sur-Loing est soumise au regime de la police d'Etat ; la police nationale y assure l'integralite des missions de securite publique et la gendarmerie ne detient que des attributions limitees aux domaines judiciaire et militaire. Aussi, il est apparu souhaitable d'amenager le dispositif de la gendarmerie dans ce canton de maniere a obtenir la meilleure adequation possible des moyens dont elle dispose aux charges qui lui incombent. Il a donc ete decide en 1986 de supprimer la brigade de Souppes-sur-Loing, peu sollicitee. Les effectifs ainsi degages permettront de creer une nouvelle formation territoriale dans un secteur de Seine-et-Marne ou les unites existantes eprouvent plus de difficultes pour faire face aux taches prioritaires de securite. La mise en oeuvre de cette mesure devrait intervenir en debut de l'annee 1990, des que la caserne en cours de construction a Coubert sera achevee. Les six communes relevant actuellement de la brigade de Souppes-sur-Loing seront alors reparties entre les brigades de Lorrez-le-Bocage-Preaux, Nemours et Chateau-Landon dont l'effectif sera porte de six a sept sous-officiers. Ces unites renforcees en tant que de besoin par les formations implantees a Fontainebleau seront en mesure d'assurer dans des conditions satisfaisantes la securite des personnes et des biens dans leurs nouvelles zones de competence.

Données clés

Auteur : M. Hyest Jean-Jacques

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE7908

Circonscription : - Union du Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7908
Rubrique : Gendarmerie
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 98